

PROGRAMME DE FORMATION

AIPR* OPERATEUR

*Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

Examen AIPR Opérateur

Public concerné :

Personnel exécutant des travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens, soit en tant que conducteur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents.

Sur tout chantier de travaux, l'ensemble des conducteurs d'engins, de grues auxiliaires de chargement ou de véhicules utilisés dans le BTP ou secteurs connexes, doivent être titulaires d'une AIPR (depuis le 1^{er} janvier 2018 - arrêté du 15 février 2012).

Moyens Pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur et d'un paperboard. Support informatique « préparation à l'examen AIPR Opérateurs » + livret, dossier technique aux stagiaires.

Formateur expérimenté et qualifié.

Pré requis :

Compréhension de la langue Française orale et écrite (comprendre, lire, écrire, parler),

Le stagiaire qui se présente à l'examen QCM doit être en possession de sa pièce d'identité.

Durée et nombre de stagiaires :

- 1 jour de formation (6 heures de formation et 1 heure d'examen QCM).
- de 1 à 10 personnes.

OBJECTIFS :

A l'issue de la formation, les candidats seront capables d' :

- Accroître leur connaissance sur la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux,
- Accroître leurs connaissances du Guide Technique,
- Relier la réglementation à leur activité,
- Obtenir la certification AIPR opérateur.

CONTENU :

THEORIE :

Votre rôle, vos responsabilités, vos obligations avant et pendant les travaux :

- Les réseaux et les accidents.
- Dispositions réglementaires.
- Les droits, obligations et responsabilités.
- Les intervenants des réseaux et leur rôle.
- Que faire en cas d'endommagement ?
- Les risques liés aux réseaux.
- L'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux.
- Les identifications des réseaux.
- Les travaux sans tranchée.
- Les travaux urgents.
- Que faire en cas d'accident ?

Pratique :

Entraînement au QCM.

EXAMEN AIPR OPERATEUR :

Evaluation et validation :

« Les questions QCM susceptibles d'être posées font partie d'un ensemble de questions élaborées par un comité de pilotage national réunissant toutes les parties prenantes, et auxquelles sont associées des illustrations.

L'examen le profil "opérateur" comprend 30 questions.

- Score minimal pour réussir à l'examen "opérateur" : 36 points (le score maximal possible étant de 60 points).

- Les QCM sont susceptibles, au fil des ans, de connaître des ajouts et modifications approuvés par le comité de pilotage national réuni à l'initiative du MEEM. »

Attestation de compétence si réussite au QCM, permettant à l'employeur de délivrer l'AIPR Opérateur de chantier, ou attestation d'échec le cas échéant.

PERIODICITE :

Le renouvellement de l'AIPR est obligatoire avec une périodicité recommandée de 5 ans.

Référence : LEVA109

Pour les dates, les lieux et les tarifs, veuillez nous contacter.